

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le dix mars à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre Solon, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2020

PRESENTS : Pierre Solon, Michelle Daguet, Nicolas Janssen, Agnès Fradet, Laurence Lusseau, Jérôme Brillard, Marie-Christine Dietsch, Christophe Tissier, Marie-Laure Nieaux, Hervé Cottereau, Pascal Derouin.

ABSENTES EXCUSEES: Sonia Brosse (pouvoir à Pierre Solon), Aurélien Lemoine, Judicaël BERTIN

ABSENTE : Frédérique Launay

SECRETARE : Jérôme Brillard

2020-13 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas JANSSEN, délibère sur le compte administratif du budget communal de l'exercice 2019 dressé par M. Le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif l'état des restes à réaliser, les recettes et dépenses de l'exercice, il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : **155 597,05 €**

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : **15 162,98 €**

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres	:	15
Membres présents	:	11
Nombre de suffrages	:	10
Votes pour	:	10
Votes contre	:	00
Abstentions	:	00

2020-14 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas JANSSEN, délibère sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2019.

Après s'être fait présenter le budget primitif l'état des restes à réaliser, les recettes et dépenses de l'exercice, il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : **82 165,29 €**

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : **10 600,47 €**

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres	:	15
Membres présents	:	11
Nombre de suffrages	:	10
Votes pour	:	10
Votes contre	:	00
Abstentions	:	00

2020-15 et 2020-16-COMPTES DE GESTION 2019 BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Considérant que les opérations sont régulières,
2. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
3. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
4. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 pour la commune et l'assainissement par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-17 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 POUR LE BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre SOLON,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 :

Décide, à la majorité et une abstention, d'affecter les résultats comme suit :

- Pour couvrir le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement : **55 000 €**
- A l'article 001 excédent d'investissement : 15 162,98 €
- Le solde disponible de l'excédent reporté d'exploitation (002) : **100 597,05 €**

2020-18 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre SOLON,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Décide, à la majorité et une abstention, d'affecter les résultats comme suit :

- Pour couvrir le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement : **8 899,53 €**
- A l'article **001** excédent d'investissement : **10 600,47 €**
- Le solde disponible de l'excédent reporté d'exploitation (002) : **73 265,76 €**

COMICE AGRICOLE

M. Pierre Solon informe les conseillers qu'en raison de l'épidémie de Coronavirus et l'interdiction des rassemblements de plus de 1 000 personnes, le comice agricole risque d'être reporté à 2021.

La décision de report ou du maintien sera prise le 12 mars prochain.

Mme Michelle Daguet présente cependant les idées de décoration des deux stands de la commune de Pezou. Le thème retenu pour l'ensemble du Comice est « de l'agriculture ancienne à l'agriculture future pour un monde meilleur ».

Le 1^{er} stand sera composé de feuillage tout autour de l'entrée et de fleurs soit réalisées à base de sac poubelles de couleur ou en papier crépon qui seront fixées sur des branches de genêt, de laurier ou de thuya. Sur la table, seront présentées des figurines playmobile de la ferme.

Sur le côté du stand, l'ordinateur du point numérique sera utilisé pour la diffusion d'un diaporama de présentation des activités organisées sur la commune. La publicité des artisans et commerçants de la commune ainsi que des associations sera apposée.

La décoration sera agrémentée de matériels agricoles (brouette, charrette...), d'arrosoirs, de chapeau de paille, d'un épouvantail...

Le fond du stand sera décoré de dessins sur le thème de la ferme réalisés par les enfants de l'école de Pezou.

Le 2nd stand exposera les étapes de la construction de la Paillère ainsi que les méthodes d'isolation en paille et sera décoré à base de ballots de paille. Y sera exposé un prototype d'isolation prêté par Accord-paille.

M. Pierre Solon informe les conseillers de la nécessité de disposer de suffisamment de bénévoles, notamment au sein du conseil municipal.

2020-19 INSTITUTION DU COMPTE EPARGNE TEMPS POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer le compte épargne temps (CET) au sein de la commune de Pezou.

2020-20 TRAVAUX DE LA PAILLÈRE - NON APPLICATION DE PENALITES DE RETARD AUX ENTREPRISES

Pour les entreprises intervenant dans le cadre du marché public (référence 2016-03) sur le chantier de la Paillère, et sous réserve que celles-ci ne fassent pas la demande de révision de prix, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer de pénalités de retard aux entreprises concernées.

2020-21 LOCATION DE LA SALLE MULTISPORTS POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITES SPORTIVES

Les Conseillers Municipaux décident de fixer le coût horaire d'utilisation de la « Paillère » à 5 € de l'heure pour les utilisateurs n'ayant pas de statut associatif.

COMMUNICATIONS

Point sur les travaux la Paillère :

M. Nicolas Janssen fait un point sur les travaux de la Paillère : les dépenses votées pour ce projet ont été réalisées à hauteur de 99 % au 28.02.2020.

M. Pierre Solon indique que des travaux restent à finaliser :

- gouttière et supports des garde-corps sur le grand toit,
- raccordements électriques des caméras, de la lumière extérieure et du minuteur de l'éclairage,
- l'éclairage et le grillage du terrain de foot
- le passage entre le terrain de foot et le tennis,
- la création d'une butte pour empêcher le passage des véhicules.

Le ménage est réalisé tous les lundis. M. Nicolas Janssen, Jérôme Brillard et Christophe Tissier souhaiteraient qu'un 2nd passage soit réalisé par les agents communaux. Ce ménage supplémentaire peut être réfléchi.

Mme Agnès Fradet propose de seconder M. Pierre Solon dans la vérification de la bonne utilisation des locaux par les associations et du bon entretien courant.

M. Pierre Solon indique que le terrain de foot sera refait par le club dès que la météo sera plus favorable.

L'inauguration est prévue en avril/mai 2020. Le Président de la Région, M. Bonnot, a déjà informé de sa présence. La date sera fixée par le prochain conseil municipal.

Organisation du bureau de vote pour le 15 mars :

Du fait de l'épidémie de Coronavirus, des instructions ministérielles ont été prises pour l'organisation matérielle du bureau de vote : mettre en place une circulation dans le bureau de vote empêchant que les

personnes ne se croisent, éviter les contacts, laisser l'accès à point d'eau, mettre à disposition des gels désinfectant....

Tour de table :

M. Jérôme Brillard et Hervé Cottureau indiquent qu'un poteau téléphonique n'a toujours pas été réparé.
M. Pierre Solon indique que les services de la mairie vont prendre à nouveau contact avec Orange.

M. Hervé Cottureau remercie chaleureusement Mme Marie-Laure Nieux pour son investissement tout au long du mandat notamment pour la communication.

Mme Agnès Fradet fait remarquer que des véhicules se garent sur les trottoirs dans plusieurs rues entravant la circulation des piétons.

M. Nicolas Janssen indique qu'il sera nécessaire de refaire le revêtement du parking devant le gymnase et de matérialiser les places.

M. Jérôme Brillard fait un point sur les inondations du 6 mars 2020. Plusieurs maisons ont été touchées dans les hauteurs de la commune.

Mesdames Marie-Laure Nieux et Marie-Christine Dietsch remercient les membres du conseil pour leur accueil et le travail accompli pendant le mandat.

M. Pierre Solon remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur soutien pendant la mandature et les projets menés dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55 heures.

Le Maire,
Pierre SOLON